

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES : DEMARCHES D'INSTALLATION LIBERALE

LES ETAPES CLES

- ① Apprès du **Conseil Départemental de l'Ordre** des Masseurs-Kiné : je demande mon inscription au tableau de l'Ordre
- ② Apprès de la **CPAM** de mon lieu d'exercice : je m'inscris en tant que masseur-kiné libéral.
- ③ Je souscris à un contrat de responsabilité civile professionnelle (**RCP**)
- ④ Apprès de la **CARPIMKO** : je m'inscris pour bénéficier d'une couverture pour ma retraite et un contrat de prévoyance.
- ⑤ Apprès de l'**URSSAF** : j'effectue les démarches d'inscription dans un délai de 8 jours après le début de mon activité.

CONTACTS UTILES

CPAM du Territoire de Belfort (90)

[Ligne téléphonique commune 36.08](tel:3608)



Service Relations aux Professionnels de Santé :

(Inscription, Convention, obtention carte CPS, gestions de votre dossier administratif)
rps.cpam-territoire-de-belfort@assurance-maladie.fr

Vos Délégués du Numérique en Santé :

(Espace pro, téléservices, télétransmission)

dns.cpam-territoire-de-belfort@assurance-maladie.fr



Vos Délégués Assurance Maladie :

(Informations réglementaires, rémunérations conventionnelles, suivi de l'activité)

dam.cpam-territoire-de-belfort@assurance-maladie.fr



PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A LA CPAM

INSTALLATION :

- RIB professionnel
- RIB personnel
- Pièce d'identité/carte vitale

REPLACEMENTS :

- RIB Personnel
- Pièce d'identité/Carte Vitale
- Inscription au Conseil de l'Ordre
- Licence de remplacement

*Les primo-installés pourront
s'inscrire et déposer leurs pièces
justificatives sur :
[https://installation-
kine.ameli.fr](https://installation-kine.ameli.fr)*

CONTACTS PARTENAIRES

CDOM 90: <https://territoiredebelfort.ordremk.fr>

Portail d'accompagnement des professionnels de santé BFC : <https://www.bourgogne-franche-comte.paps.sante.fr/>

URSSAF: <http://www.urssaf.fr>

CARMF: <http://www.carmf.fr>

